



La CAP de liste d'aptitude de C en B

La CAP s'est tenue sur 2 jours et s'est terminée vendredi 14 novembre 2014 à 18h.

Les nouvelles règles qui régissent les CAP, quel qu'en soit le motif - mutation, notation, promotion - impliquent que le dossier soit soutenu par une organisation syndicale pour être examiné dans cette instance.

Lorsque le dossier est bien défendu, Il est alors dit « réservé » par la Direction qui émettra un avis favorable ou défavorable à l'issue de la CAP.

D'où l'importance de nous confier votre dossier afin d'être sûr qu'il soit examiné et défendu en CAP.

Les représentants **FORCE OUVRIERE** s'attachent à défendre tous les dossiers qui leur sont confiés. Ainsi,

→ **45% de nos dossiers ont été réservés.**

Sur la liste définitive des agents promus de C en B :

→ **30% des agents inscrits ont été représentés par les élus FORCE OUVRIERE**

Ce qui prouve, s'il en était besoin, que la qualité et le sérieux l'emportent sur le nombre.

Lorsque **Force Ouvrière** obtient un siège dans une CAP, les militants répondent toujours présents pour défendre au mieux les intérêts de chacun.

Vous savez pouvoir compter sur nous.

Vos élus Force Ouvrière

Jacqueline DESCHAMPS

Marie Laure SOLANO

Experte : Florence FOESSEL

Au revoir à Jacqueline Deschamps qui arrive à la fin de son mandat et que nous remercions, en votre nom, pour tous les agents qu'elle a su défendre

Nous savons pouvoir compter sur elle et son militantisme pour être aux côtés des militants plus jeunes qui défendront demain vos dossiers.

Il faut savoir dire « ASSEZ !!! »

A Maussane, poste mixte du Nord du département la Direction locale a implanté 5 emplois.

Au mouvement du 1er septembre la trésorerie de Maussane n'a reçu aucun agent.

En dépit de notre insistance, le poste est resté à -1C.

Au 8 janvier 2015, un agent fait valoir ses droits à la retraite et on enlève encore -1B.

Dans ce poste, les 3 agents présents devront assurer le guichet, passer la comptabilité; engager les poursuites pour le recouvrement des impôts **et** des collectivités locales.

Sans compter toutes les tâches habituelles, nécessaires, obligatoires inhérentes à la vie d'un poste.

Et après le 1er janvier si, malheureusement un agent doit s'absenter pour raisons médicales, les 2 agents, outre le fait qu'ils ne pourront s'octroyer aucun repos, comment pourront-ils assurer leurs missions ?



A **Force Ouvrière** nous alertons régulièrement la Direction sur la situation précaire de ce poste. Il est plus que temps de trouver une solution pérenne :

L'affectation - au plus tôt - des agents implantés.

En attendant, et de toute urgence, l'octroi de l'équipe de renfort sur une longue période (et non pas une semaine de temps à autre !) nous semble légitime

Quand viendra le temps où les agents des Bouches du Rhône pourront dire « merci » à leur Direction locale plutôt qu' « assez » !!!!

Le site de Saint Barnabé

Cela fait un mois que les sites les plus importants de Marseille ferment leurs portes au public le jeudi.

Posons-nous la question suivante :

Cette fermeture règle-t-elle les problèmes des accueils surchargés et permet-elle aux agents d'exercer leurs missions dans de meilleures conditions ?

Certainement pas ce vendredi 14 novembre à St Barnabé.

Et la réponse de la Direction : affectation d'un EDRA (spécialisé dans la filière fiscale) pour une semaine.

A **Force Ouvrière** nous aimerions rappeler à la Direction que pendant la période d'échéance c'est d'un spécialiste filière GP dont les agents du site ont besoin et pour mémoire il y a encore une échéance importante le 15 Décembre !!